



## **AVIS DE RETRAIT D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE LA VILLE DE NOUMÉA**

Par arrêté provincial n° 3604-2021/ARR du 28 décembre 2021, la modification du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa a été soumise à enquête publique du 17 janvier au 31 janvier 2022.

Préalablement au lancement de cette enquête publique, les formalités de publicité de l'avis d'enquête n'ont pas été pleinement accomplies, conformément aux dispositions de l'article PS. 111-26 du code de l'Urbanisme de la Nouvelle-Calédonie.

L'arrêté n° 3604-2021/ARR/DAEM du 28 décembre 2021 relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant la modification du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa est retiré et l'enquête publique qui s'est tenue du 17 janvier au 31 janvier 2022 est annulée.

Afin de garantir l'accomplissement de toutes les formalités réglementaires de publicité, une nouvelle enquête publique sera organisée. Les modalités seront portées à la connaissance du public dans un journal habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales et publié par voie d'affichage à la mairie de Nouméa et sur le site internet de la province Sud.

Les observations et propositions du public consignées dans le cadre des modalités de l'arrêté n°3604-2021/ARR/DAEM du 28 décembre 2021 précité ne pourront être prises en compte. Le public ayant déposé des observations et propositions est invité à les redéposer lors de la nouvelle enquête publique.